

A propos de la terminologie archivistique

Michel Duchein

Citer ce document / Cite this document :

Duchein Michel. A propos de la terminologie archivistique. In: La Gazette des archives, n°50, 1965. pp. 157-158;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1965.1844>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1965_num_50_1_1844

Fichier pdf généré le 12/05/2018

VARIA

A PROPOS DE LA TERMINOLOGIE ARCHIVISTIQUE

par

M. DUCHEIN

La publication récente du *Lexicon of Archive Terminology*¹ attire notre attention, à point nommé, sur les problèmes que pose la terminologie archivistique ; et je ne pense pas tant ici aux problèmes de traduction inter-langages qu'aux problèmes de définition et de « bon usage » dans notre propre langue.

Il est certain que nous utilisons, couramment, bien des termes avec un certain laxisme, sinon même avec illogisme.

Au hasard de ma mémoire, voici quelques exemples :

Dépôt est concurremment utilisé pour désigner l'ensemble du bâtiment où sont conservées et traitées les archives (« le dépôt des Archives du Bas-Rhin ») et la partie de ce bâtiment où les documents sont rangés (« aller chercher une liasse dans le dépôt »). A mon sens, seule la première acception devrait être retenue, et le mot « dépôt » devrait être systématiquement remplacé par « magasin » lorsqu'il s'agit des salles de conservation.

Le même mot *dépôt* signifie aussi, du reste, « action de déposer » : là encore, la pratique courante fait souvent preuve d'un manque de rigueur dangereux, en confondant plus ou moins « dépôt », « don » et « versement », qui représentent trois opérations de nature juridique essentiellement différente (j'ai souvent constaté, par exemple dans des rapports annuels, qu'il était question du « versement » des archives de M^{me} L..., ou du « dépôt » de la 4^e division de la Préfecture).

Toujours dans le domaine de la conservation matérielle : *rayon* et *rayonnage* ne sont pas synonymes, malgré la confusion fréquente entre l'un et l'autre terme : le « rayonnage » est l'ensemble des rayons, et, pour désigner chaque élément individuel du rayonnage, le terme précis est « tablette ».

Les allées de circulation (« allée de dégagement », « allée de desserte », etc.) sont, elles aussi, désignées avec un manque de précision dont j'ai souvent la preuve.

1. Voir *Gazette des Archives*, n^o 49, 2^e trim. 1965, p. 102-103.

Plus grave encore est l'ambiguïté des termes « rayonnages mobiles », « rayonnages denses », « rayonnages compacts », etc., étant donné la diffusion actuelle de ces types de matériels.

Dans un tout autre ordre d'idées, l'usage des mots *instruments de travail* pour désigner les inventaires, répertoires, index, etc., est d'un illogisme total : la machine à écrire, le stylo, la machine à étiqueter sont des « instruments de travail » de l'archiviste au même titre que l'inventaire et le répertoire. C'est « instruments de recherche » qu'il faudrait dire pour désigner ces derniers.

La définition de ces divers instruments de recherche est, d'ailleurs, fort peu stricte dans la pratique : on emploie *index* pour *table*, *catalogue* pour *répertoire*, *série* pour *fonds* (et j'en passe). Qui d'entre nous, encore, n'a vu *trriage* confondu avec *classement*, *cotation* avec *estampillage*, etc. ?

A mon avis, la publication d'un glossaire du « bon usage » archivistique français devrait être une des tâches de la Direction des Archives de France qui serait chargée, ensuite, de veiller à son respect. Je sou mets cette idée aux lecteurs de la *Gazette* : quels sont ceux d'entre eux qui ont des suggestions à faire à ce sujet ? Quels sont les termes qui leur paraissent devoir être définis, précisés, voire même proscrits ou, au contraire, recommandés ? Quelle forme pourrait prendre la publication de ce glossaire ? Quelles seraient les limites de celui-ci ? Toutes les suggestions et tous les avis de nos confrères seraient les bienvenus.

M. DUCHEIN.

RÉFLEXIONS SUR LA NUMÉROTATION CONTINUE

par

J. DE FONT-RÉAULX

Je me suis demandé, en lisant dans l'avant-dernier numéro de la *Gazette des Archives*¹, si j'avais été éveillé dans ma longue carrière, pour avoir ignoré que les circulaires de 1909 et de 1912 avaient introduit les numérotations discontinues, c'est-à-dire le sectionnement des séries en sous-séries commençant chacune au numéro 1, et que le continu n'était mis en œuvre que depuis une quinzaine d'années, avec critiques redoublées du système contraire.

On peut reprocher aux dites circulaires d'avoir imposé un système, qui était assez inutile ici et là, surtout lorsqu'il s'agit de fonds minuscules, mais non d'avoir reconnu un état de fait. Combien de fonds étaient classés individuellement à partir du numéro 1 ! ce pourrait être une survivance de l'état primitif ; mais n'est-ce pas un bien d'avoir supprimé l'obligation, lorsque l'on voulait imprimer un inventaire,

1. P. THOMAS-LACROIX, *Cotation des fonds d'archives : le problème de la numérotation continue* (*Gazette des Archives*, n° 48, 1^{er} trim. 1965, pp. 5-9).